



Le 29/04/2016

A : M SEMERARO
Inspecteur d'Académie
du département de Haute-Loire

Objet : entretiens temps partiel

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

De nombreux enseignants des écoles du département sont convoqués actuellement pour un entretien concernant leur demande de temps partiel sur autorisation pour l'année scolaire 2016/2017.

Jusqu'à cette année scolaire, les demandes de temps partiel sur autorisation étaient acceptées, nous souhaitons que cela continue. Les collègues convoqués sont très inquiets quant à la décision d'octroi de leur temps partiel.

Si nous avons connu cette année des difficultés dans le remplacement de collègues absents, nous ne pouvons admettre qu'en refusant un temps partiel sur autorisation, la situation sur ce plan-là s'améliorera. Cela n'est pas systématique. Certains collègues font le choix de travailler à temps partiel car cela leur permet d'équilibrer vie privée et vie professionnelle, de « tenir » au travail. A temps plein, ces collègues risquent fort d'avoir rapidement un arrêt maladie prolongé qui leur fera perdre pied et ne résoudra en rien les difficultés de remplacement.

Lors de l'entretien, des collègues confieront leurs difficultés, d'autres n'oseront pas. Comment se fera votre choix ? Quels critères objectifs pouvez-vous retenir ? Tout cela est très opaque et nous craignons le choix du prince. De plus, si les collègues concernés avaient eu connaissance de cet entretien (qui est une nouveauté pour beaucoup), ils n'auraient peut-être pas fait la même demande, ils auraient peut-être participé au mouvement.

Certains collègues exercent à temps partiel sur le même poste depuis des années. Ils ne comprendraient pas, pas plus que nous, que leur situation change « dans l'intérêt du service ».

Par ailleurs, nous avons cette année un nombre important de PE stagiaires dont il faut tenir compte dans la balance postes/personnes pour la prochaine rentrée.

De notre point de vue, la circulaire départementale sur le temps partiel de cette année ne mentionnait pas expressément cet entretien. Les règles changent en cours de partie et déstabilisent les participants. Nous souhaitons donc que les demandes de temps partiel sur autorisation soient acceptées comme par le passé pour l'an prochain, n'excluant pas une évolution pour l'année d'après mais en l'anticipant et en permettant à chacun de prendre ses responsabilités.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Didier FABRE
Secrétaire départemental SE-UNSA

SE-UNSA 43
Maison des Syndicats
4 Rue de la Passerelle
43000 LE PUY
Tél : 04.71.09.28.43
E-mail : 43@se-unsa.org



Mon choix c'est l'Unsa !